

ASSEMBLEE GENERALE 1982
DES COPROPRIETAIRES DE LULLY-PARC

Auberge de Plan-les-Ouates

3 novembre 1982

Monsieur OETIKER, président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Monsieur DURAND qui a repris la maison de Monsieur GENOUD et à Monsieur et Madame DETRUCHE qui ont repris la maison de Monsieur et Madame HUBMANN.

Puis il signale la lettre de Monsieur FREI qui demande une modification de l'ordre du jour: reformulation des points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour proposé. Cette modification est acceptée.

1. Relevé des présences et quorum

13 présents	le quorum est atteint
2 excusés	M. MONIN, M. GROS
2 absents	M. WOHLWEND, M. MARTINI

2. Désignation du secrétaire et de 2 scrutateurs

secrétaire	Mme DAYER
scrutateurs	M. JAQUIER, Mme DETRUCHE

3. Adoption du P.V. de la dernière assemblée et décharge

Le P.V. ayant été distribué à chaque copropriétaire, il est accepté sans lecture et décharge en est faite, à l'unanimité.

4. Rapport du président sur l'exercice écoulé et décharge

a) M. OETIKER nous informe qu'au sujet de la signalisation routière nous avons reçu une réponse de M. FONTANET et que les signaux "Accès interdit" et "Sens unique" seront posés prochainement.

- b) Les travaux pour l'aménagement des places de stationnement entre les deux immeubles de LULLY-CHAMBERT ne seront entrepris qu'au printemps.
- c) Modification du règlement de copropriété: point à l'ordre du jour.
- d) Le système adopté pour l'entretien du jardin commun a bien fonctionné cet été et le président remercie les copropriétaires de leur collaboration.
- e) Le pique-nique a été une réussite.
- f) Le 24 avril 1982, a eu lieu une Assemblée Générale Extraordinaire lors de laquelle a été réglé le contentieux avec les promoteurs.

Le rapport du président est accepté à l'unanimité.

5. Rapport du trésorier

Le trésorier rappelle que les comptes ont été délivrés à tous les copropriétaires avant l'assemblée.

Il propose de diminuer le fond de roulement en faveur du fond de rénovation et précise que les taxes pour l'eau et l'électricité vont augmenter.

M. FREI souligne la nécessité de la liquidité du fond de rénovation pour faire face aux imprévus.

M. AEBY pose le problème de la toiture en copropriété et des canalisations et approuve M. FREI.

Il est précisé que les façades et la toiture sont en copropriété mais à l'usage de chaque propriétaire et que l'entretien lui en incombe. Par contre, les problèmes de canalisations et de dalle sont du ressort de la copropriété.

Le fond de rénovation sera prévu à cet effet.

6. Rapport des vérificateurs de comptes

M. FREI et M. ANDERSON soulignent dans leur rapport que les comptes ont été tenus d'une manière claire, précise et correcte. Ils remercient vivement M. WUST pour le travail accompli.

7. Décharge au trésorier

Le rapport du trésorier est accepté à l'unanimité et décharge lui est donnée.

8. Décharge aux vérificateurs de comptes

Décharge est donnée aux vérificateurs de comptes.

9. Election de l'administrateur

L'assemblée se joint au président pour remercier M. WUST qui a fonctionné quatre ans en tant qu'administrateur et qui a exprimé le désir d'arrêter.

Le président propose de voter à main levée pour M. FLUCKIGER qui s'est proposé pour assumer cette fonction.

M. FLUCKIGER est élu par 12 voix et 1 abstention.

10. Election du nouveau comité

M. OETIKER et Mme DAYER restent pour accomplir leur deuxième année de mandat. M. FLUCKIGER, élu administrateur se joint à eux et Mme SCHAEGLER-DUPRAZ est élue avec 6 voix.

11. Nomination de deux vérificateurs de comptes

M. FREI (2^{ème} année) et M. JAQUIER se proposent pour accomplir ce travail. Ils en sont remerciés.

12. Résultat de l'inscription dans le règlement du "tournus"

L'inscription peut être faite sans problème pour fr 80.- environ. Le nouveau comité se chargera de faire inscrire cette modification au registre foncier.

13. Filtration de l'eau

Comme vous le savez, depuis quelques mois, nous n'avons plus la même eau. Une pétition a circulé pour faire à nouveau changer l'eau.

Nous avons reçu dans les boîtes aux lettres des publicités pour des adoucisseurs d'eau. M. WUST fait part des propositions faites; cela tourne autour de Fr 400.- par maison.

M. JAQUIER a rencontré M. BUFFAT du Service des Eaux et a remis aux copropriétaires un résumé écrit de son entrevue. Nous le remercions de ce travail.

Il nous signale que des essais sont en cours et que lorsqu'ils seront terminés, le Service des Eaux changera l'eau de notre secteur.

14. Écoulement d'eaux pluviales. Proposition du DTP et vote

La conduite d'eau pluviale est non-conforme: il y a une légère contre-pente dans la canalisation.

Pour éviter de tout ouvrir, le DTP a proposé une saignée chez M. JAQUIER lors des travaux de LULLY-CHAMBERT II.

Mais ils ont fait une erreur parce que ce n'est pas possible à cause de l'existence d'une dénivellation.

L'Etat est d'accord d'accepter la canalisation telle qu'elle est actuellement si les copropriétaires signent une reconnaissance de cet état et qu'ils l'acceptent.

Mais si nous écrivons cette lettre, il faut que l'Etat nous signe une décharge de façon à être couverts même s'il y a un changement de personnes au DTP. Il faut que nous soyons sûrs qu'on ne nous demandera plus rien.

Différents avis sont émis sur cette question (faire faire les travaux, écrire la lettre, ne pas l'écrire...). Au bout d'une demi-heure de discussion, M.AEBY se fâche et s'en va. Il sera donc absent au moment du vote.

Nous passons au vote: Envoyons-nous cette lettre ou pas?

Résultat du vote: 10 oui

1 non

1 abstention

Ce vote est un vote de tendance et prendra toute sa valeur lorsque tout le monde signera la lettre.

Y a-t-il un risque à ne pas faire rectifier cette contre-pente? Toutes les personnes consultées disent non.

Le nouveau comité se penchera sur ce problème.

15. Divers

1) Information de M. FREI aux copropriétaires

M. FREI insiste sur le fait que la convention est définitive. Il souhaite que tous les copropriétaires en soient conscients.

2) Position de LULLY I envers LULLY II

Sommes-nous solidaires de la situation de LULLY II ?

Nous avons fait le nécessaire pour que tout soit réglé et eux pas.

Ce point a été réglé à la séance inter-comité du 18 mai 82.

Le comité demande si les copropriétaires sont d'accord avec la position qu'il a adoptée lors de la séance inter-comité, à savoir la désolidarisation de LULLY I envers LULLY II.

Nous procédons au vote: Etes-vous d'accord que la position de LULLY I envers LULLY II soit identique à celle prise par le comité le 18 mai 82 ?

Cette position est acceptée avec 11 oui et 1 abstention.

3) LULLY I accepte-t-il les frais d'avocat ?

M. WUST propose de demander la note d'honoraires de notre avocat et de laisser LULLY II payer la somme qui concernera la période de dépassement.

M. OETIKER propose d'écrire à M^e WOOTDLI pour lui demander sa note d'honoraires.

Nous procédons au vote: Etes-vous d'accord d'envoyer une lettre à M^e WOOTDLI ?

Cette proposition est acceptée avec 11 oui et 1 non.

4) Mazoût

Les copropriétaires se joignent au président pour remercier M. et Mme FLUCKIGER de s'être occupés des commandes de mazoût depuis quelques années.

5) Circulation dans les sous-sol

Les risques d'accident sont évoqués. Le problème de la vitesse à laquelle roulent certaines personnes dans les sous-sol a été discuté à la réunion inter-comité du 18 mai 82 et la décision de construire des dos d'âne a été votée à une faible majorité. Mais rien n'a encore été fait.

M. OETIKER demande si le problème est toujours aussi crucial que le printemps dernier. Il demande si les copropriétaires acceptent qu'on n'insiste pas pour le moment sur la construction de ces dos d'âne.

M. WUST pense que depuis qu'on a parlé de dos d'âne, les gens se sont calmés. Il propose d'attendre.

M. FLUCKIGER pense qu'il faut faire quelque chose avant qu'un enfant ne se fasse écraser. Il n'est pas d'accord qu'on attende.

La question reste en suspens jusqu'à ce que nous ayons la signalisation.

6) Signatures sur le compte en banque

M. WUST voudrait rétablir les signatures sur le compte de LULLY-PARC I au Crédit Lyonnais.

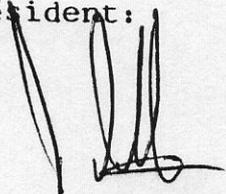
Pour le moment 3 signatures sont requises. Il demande si nous sommes d'accord de réduire à 2.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Une lettre signée par tout le monde ratifiera cette décision.

La séance est levée le 4 novembre 1982 à 0h15.

Le président:



Le secrétaire:

